

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE COHENNOZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 13 mars 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars à 20 heures, le Conseil Municipal légalement
En exercice : 11 convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur
Présents : 8 Christian EXCOFFON, Maire.
Excusés : 2
Absents : 1 Présents : : Christian EXCOFFON, Jean-Luc REBORD, Denis BOURGEOIS ROMAIN,
Votants : 10 Thierry TEYPAZ, Marie-José LIGOUZAT, Dominique TEYPAZ, Gérard VIALLIS, Laëtitia
SOCQUET-JUGLARD

Date de la convocation :
05/03/2024 Excusés : Jacky MARIN-LAMELLET pouvoir donné à Christian EXCOFFON, Jean-Loup
MARTIN pouvoir donné à Thierry TEYPAZ

Absent : Jérémie MONGELLAZ

A été élu secrétaire de séance : Laëtitia SOCQUET-JUGLARD

Délibération n° 2024-D09 – Cession de la parcelle A 614 au lieudit Corbet

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les futurs acquéreurs des biens appartenant à Madame ZEBENTOUT souhaiteraient acquérir la parcelle cadastrée section A n°614 appartenant au domaine privé de la commune de Cohennoz. Cette parcelle se situe entre les parcelles cadastrées section A n° 612 et n° 914 qu'ils vont acquérir.

Monsieur le Maire propose de vendre la parcelle cadastrée section A n°614 au prix de 15 €/m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (10 voix pour) :

- **Autorise** la vente de la parcelle cadastrée section A n°614, d'une superficie de 66 m², au prix de 15 €/m², pour un montant total de 990 €.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente rédigé par le notaire de l'acquéreur.
- **Dit** que les frais afférents seront à la charge de l'acquéreur.

*Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifiée conforme et exécutoire.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300888-20240313-2024-D09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2024

Le Maire,
Christian EXCOFFON

